



OSONS QUÉBEC

Réponses au questionnaire de l'Association du Barreau canadien - Division du Québec

Élections québécoises 2026 - Réponse institutionnelle à valider

Osons Québec remercie l'ABC-Québec de l'occasion offerte aux formations politiques de préciser leurs engagements en matière de justice. Les réponses ci-dessous distinguent les engagements déjà inscrits à notre programme des positions qui demeurent à compléter.

1. FINANCEMENT ET RESSOURCES DU SYSTÈME JUDICIAIRE

1.1 Quelle proportion du budget provincial votre gouvernement entend-il consacrer au système de justice au cours du prochain mandat?

Osons Québec n'a pas fixé son engagement en justice sous la forme d'un pourcentage du budget provincial. Nous avons plutôt inscrit une trajectoire financière précise. Notre programme prévoit de nouveaux crédits récurrents de 100 M\$ en 2026-2027, 180 M\$ en 2027-2028, 250 M\$ en 2028-2029, 300 M\$ en 2029-2030 et 350 M\$ à maturité en 2030-2031. Une enveloppe provisoire d'immobilisations pouvant atteindre 500 M\$ sur cinq ans est réservée aux palais de justice, aux salles, à la sécurité, à la justice itinérante et au numérique, après déduction des projets déjà financés au Plan québécois des infrastructures. À l'intérieur des 350 M\$ récurrents à maturité, une réserve de planification de 150 M\$ est affectée à la réforme de l'aide juridique.

Notre approche consiste à financer ensemble la chaîne judiciaire - magistrature, greffes, procureurs, aide juridique, défense, interprètes, experts, technologie et ressources psychosociales - afin d'éviter qu'un maillon non financé ne déplace simplement le goulot d'étranglement.

1.2 Quelle est la stratégie de votre parti en matière de soutien au système de justice pénale, notamment pour le DPCP, les prisons et le crime organisé?

Osons Québec prévoit d'augmenter la capacité judiciaire et de réduire les délais criminels, notamment en finançant adéquatement les procureurs et les autres ressources nécessaires. Notre cible est qu'au moins 90 % des causes criminelles soient conclues à l'intérieur des plafonds constitutionnels en 2030, dans le respect intégral des droits de la défense et de l'indépendance judiciaire.

Notre programme public ne contient toutefois pas, à ce stade, de réforme détaillée propre au recrutement et à la rétention du DPCP, aux conditions de détention dans les établissements provinciaux ou à une nouvelle stratégie particulière contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants. Nous préférons identifier clairement ces éléments comme positions à compléter plutôt que d'inventer des engagements non adoptés.

1.3 Quels engagements votre parti entend-il prendre afin d'assurer un accès adéquat à la justice dans le nord du Québec et les communautés éloignées?

Osons Québec prévoit le maintien des services d'aide juridique dans les régions et les communautés éloignées, le recours à des audiences mobiles et une présence policière et judiciaire adaptée aux réalités régionales et nordiques. L'enveloppe d'immobilisations en justice couvre explicitement la justice itinérante, les salles, la sécurité et les infrastructures numériques. Notre objectif est qu'un citoyen ne perde pas effectivement l'accès à la justice en raison de son lieu de résidence.

1.4 Votre parti entend-il faciliter, limiter ou encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration de la justice?

Osons Québec est favorable à l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle comme outils d'assistance, avec une limite claire : aucune culpabilité, crédibilité ou issue judiciaire ne doit être décidée automatiquement par un système. Une solution humaine doit toujours demeurer accessible.

Notre programme prévoit un dossier judiciaire numérique unique comprenant dépôt et signification électroniques, calendrier partagé, avis automatiques, preuve accessible aux parties autorisées, enregistrement numérique et statistiques automatisées. Ces investissements sont inclus dans l'enveloppe d'immobilisations pouvant atteindre 500 M\$ sur cinq ans.

2. EFFICACITÉ ET ACCÈS À LA JUSTICE

2.1 Quelle stratégie votre parti propose-t-il pour améliorer l'accès à la justice?

Notre stratégie repose sur quatre leviers : accroître la capacité réelle des tribunaux, renforcer l'aide juridique, réduire les délais et simplifier le parcours du justiciable grâce au numérique et à l'accompagnement.

L'aide juridique serait gratuite jusqu'à 50 000 \$ de revenu annuel pour une personne seule, avec des seuils familiaux ajustés et une contribution progressive au-dessus de ce seuil afin d'éviter un mur d'admissibilité. Dans une affaire grave admissible, l'État garantirait l'assignation d'un avocat public ou privé participant dans un délai publié. Les tarifs des mandats privés, les effectifs des bureaux publics et la couverture régionale seraient révisés ensemble.

2.2 Quelles mesures concrètes votre parti entend-il mettre de l'avant pour réduire les délais judiciaires?

Osons Québec prévoit une Opération Zéro arriéré pendant quatre ans : équipes consacrées aux vieux dossiers, juges suppléants lorsque permis par la loi, heures d'audience additionnelles, triage rapide, audiences mobiles, médiation volontaire, conférences de règlement et arbitrage gratuit lorsque pertinent.

Nos cibles comprennent notamment : 90 % des petites créances fermées dans les 12 mois; 80 % des dossiers civils, familiaux et administratifs ordinaires conclus dans les 12 mois en 2030, puis 90 % en 2032; un délai médian inférieur à 90 jours en protection de la jeunesse; et au moins 90 % des causes criminelles conclues à l'intérieur des plafonds constitutionnels en 2030. Les résultats seraient publiés trimestriellement par tribunal, district et matière.

2.3 Votre parti est-il favorable à une réforme de l'aide juridique?

Oui. Osons Québec propose une réforme substantielle : gratuité jusqu'à 50 000 \$ pour une personne seule; seuils familiaux adaptés; contribution progressive au-dessus du seuil; meilleur financement des mandats privés; bureaux et couverture régionale suffisants; soutien aux personnes non représentées; procédure de demande simplifiée; refus écrit, motivé et rapidement révisable.

Une réserve de planification de 150 M\$ par année à maturité, incluse dans l'enveloppe Justice de 350 M\$, est prévue pour cette réforme. Le coût final sera fixé après microsimulation des seuils, du volume de dossiers, des tarifs et de la capacité régionale.

2.4 Votre parti souhaite-t-il améliorer la disponibilité et l'accessibilité des modes alternatifs ou privés de règlement des différends?

Oui. Osons Québec veut accroître le recours à la médiation volontaire, aux conférences de règlement et à l'arbitrage gratuit dans les matières appropriées, afin de réserver le temps judiciaire aux dossiers qui nécessitent réellement une décision du tribunal. Ces mécanismes doivent toutefois demeurer appropriés à la nature du dossier et ne pas priver une partie vulnérable de son accès au tribunal.

2.5 Quelles mesures votre parti entend-il mettre de l'avant pour simplifier le parcours des usagers et soutenir les justiciables non représentés?

Notre programme prévoit explicitement du soutien aux personnes non représentées, une demande d'aide juridique accessible en ligne, par téléphone ou dans un point Services Québec, et la réutilisation des informations que l'État possède déjà. Le dossier judiciaire numérique unique doit également permettre aux parties autorisées de suivre les documents, calendriers et avis sans répéter inutilement les mêmes démarches.

3. INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

3.1 Votre parti entend-il proposer des mesures pouvant avoir un impact sur l'indépendance judiciaire ou la séparation des pouvoirs?

Osons Québec considère l'indépendance judiciaire et la séparation des pouvoirs comme des garanties fondamentales. Notre politique de réduction des délais vise à augmenter la capacité administrative et matérielle du système, et non à intervenir dans la décision des juges. Les dossiers criminels demeurent soumis à l'indépendance judiciaire et aux droits de la défense. De même, aucun système automatisé ou d'intelligence artificielle ne pourrait décider d'une culpabilité, de la crédibilité d'un témoin ou de l'issue d'une cause.

Notre programme public ne prévoit aucune mesure permettant à l'exécutif d'intervenir dans une décision judiciaire.

3.2 Votre parti envisage-t-il une réforme du processus de nomination des juges administratifs et de leurs conditions de travail?

Osons Québec est favorable à un processus de nomination des juges administratifs fondé sur la compétence, transparent et dépolitisé. Leur indépendance décisionnelle doit être protégée, notamment par des règles claires concernant les nominations, les renouvellements et les conditions d'exercice. Nous ne proposons toutefois pas de réforme institutionnelle uniforme avant d'avoir évalué les différents tribunaux administratifs et leurs régimes actuels.

4. GRANDS ENJEUX DE SOCIÉTÉ

4.1 Quelle est la position de votre parti concernant le recours à la disposition de dérogation?

Osons Québec reconnaît que la disposition de dérogation fait partie de l'architecture constitutionnelle canadienne et qu'un gouvernement du Québec peut légitimement y recourir. Son utilisation ne devrait toutefois pas devenir automatique ou banale. Lorsqu'elle est utilisée, le gouvernement devrait identifier clairement les droits auxquels il déroge, expliquer publiquement pourquoi cette dérogation est nécessaire et en assumer politiquement la responsabilité devant les citoyens.

4.2 Quelle est la vision de votre parti quant au cadre juridique québécois en matière d'immigration?

Osons Québec propose de renégocier l'Accord Canada-Québec afin d'accroître les pouvoirs du Québec sur les volumes, les catégories, la sélection, l'immigration temporaire et permanente, les permis liés au Québec, la francisation, l'intégration et la répartition régionale. Nous reconnaissons cependant que plusieurs pouvoirs demeurent actuellement fédéraux et ne peuvent être transférés unilatéralement par Québec.

Pour l'immigration économique, notre programme donne priorité à une offre d'emploi vérifiée ou à un projet régional d'emploi crédible, à la connaissance du français, à la reconnaissance des compétences et à un établissement durable. Les volumes annuels seraient liés à la capacité réelle de logement, de francisation, de services, d'intégration au travail et d'accueil régional.

PEQ : aucune position spécifique définitive n'est inscrite actuellement.

Prévisibilité des programmes : oui, notre approche vise davantage de prévisibilité et une planification publique des volumes et capacités.

Travailleurs étrangers et EIMT : aucune règle particulière sur les EIMT n'est actuellement adoptée.

Seuils d'immigration : ils seraient liés aux capacités mesurées d'accueil et d'intégration.

Intégration économique et linguistique : priorité à l'emploi vérifié, à la reconnaissance des compétences, au français et à l'intégration régionale.

5. PRIMAUTÉ DU DROIT ET CONFIANCE ENVERS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

5.1 Quel rôle votre parti entend-il accorder aux consultations auprès des acteurs du système judiciaire avant l'adoption de réformes importantes?

Osons Québec est favorable à une consultation réelle et suffisamment tôt des acteurs du système judiciaire avant toute réforme importante touchant l'administration de la justice. Ces consultations doivent servir à identifier les impacts opérationnels, les besoins en ressources, les risques de délais et les conséquences pour les justiciables. Elles ne donnent toutefois aucun droit de veto aux groupes consultés : la décision finale appartient au gouvernement et à l'Assemblée nationale, qui doivent en assumer publiquement la responsabilité.

5.2 Votre gouvernement entend-il améliorer l'évaluation préalable des impacts des projets de loi sur le système judiciaire?

Oui. Osons Québec est favorable à une évaluation préalable des impacts de toute réforme importante touchant le système judiciaire. Conformément à notre méthode G.A.R. - Gain universellement reconnu et indiscutable -, une réforme doit identifier clairement les gains recherchés, les personnes et institutions touchées, les coûts, les risques, les délais et les indicateurs permettant d'en mesurer les résultats.

Dans le domaine de la justice, l'analyse devrait notamment mesurer les effets prévisibles sur les délais judiciaires, le volume de dossiers, les besoins en juges, procureurs, greffiers et personnel de soutien, l'aide juridique, les coûts pour l'État et les justiciables, l'accès régional ainsi que la qualité du service rendu.

Une réforme ne devrait pas simplement déplacer un problème d'un endroit à un autre. Les gains attendus doivent être identifiés avant son adoption, les ressources nécessaires prévues avant son entrée en vigueur et les résultats ensuite mesurés publiquement. La décision finale demeure celle du gouvernement et de l'Assemblée nationale, mais elle doit être prise à partir d'impacts documentés et de gains mesurables plutôt qu'à partir d'intentions seulement.

ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES D'OSONS QUÉBEC EN MATIÈRE DE JUSTICE

Au-delà des questions du présent questionnaire, Osons Québec souhaite signaler quatre engagements complémentaires qui éclairent sa conception de l'accès à la justice et de la qualité des institutions.

Littératie juridique et civique pratique

Osons Québec veut intégrer au cursus existant un apprentissage pratique des contrats, des assurances, des droits et responsabilités ainsi que du fonctionnement des institutions publiques et de la prise de décision citoyenne.

Parcours continu pour les victimes

Notre programme prévoit un parcours réunissant information, protection, indemnisation et accompagnement juridique et psychosocial, avec mise à jour du dossier sans répétition inutile d'un service à l'autre.

Transparence des résultats judiciaires

Osons Québec prévoit un tableau public trimestriel par tribunal, district et matière : délais, dossiers hors norme, postes autorisés et vacants, heures d'audience prévues et tenues, audiences annulées faute de ressources, règlements, coûts et accès régional.

Méthode G.A.R. appliquée à la justice

Avant de modifier une politique publique, nous voulons identifier le gain recherché, les ressources requises, les risques et les indicateurs permettant de vérifier ensuite si le changement a réellement amélioré le service aux citoyens.

PRÉSENTATION ET CONTACT

Martin Charron

Leader - Osons Québec

514-226-4558

communication@osons.quebec

osons.quebec

Osons Québec - parti politique provincial autorisé par le Directeur général des élections du Québec.

Document préparé pour réponse institutionnelle à l'Association du Barreau canadien - Division du Québec. Aucun passage ne doit être interprété comme un engagement additionnel au programme sauf lorsqu'il est explicitement formulé comme tel dans la présente réponse.